



ANNULATION GRATUITE SOUS CONDITIONS

Annulation gratuite du voyage sous conditions "Esquiades.fr":

VIAJES PARA TI, SLU , permet à ses clients d'obtenir un complément de garantie commerciale supplémentaire en vue de l'annulation gratuite des services sous-traités, conformément aux conditions énoncées ci-après.

Le montant payé pour la souscription de cette garantie commerciale ne sera en aucun cas.

Les raisons qui donnent lieu à la couverture mentionnée dans les sections suivantes doivent être communiquées à VIAJES PARA TI, S.L.U. dans les 48 heures suivant la survenance de la raison. En cas de maladie, le calcul du délai susmentionné commence au moment où le client dispose d'un document médical officiel certifiant l'existence de la maladie. De plus, le client doit fournir un document justifiant la raison de l'annulation dans un délai de 7 jours calendaires à partir de la formalisation de l'annulation de la réservation.

VIAJES PARA TI, SLU , prendra en charge les frais d'annulation de la réservation, à condition que celle-ci soit annulée **avant 12 heures le jour où l'entrée de l'hôtel doit avoir lieu**. Il est important de se rappeler que l'annulation gratuite ne sera entreprise que pour l'une des causes évaluées et énumérées ci-dessous, tant qu'elles se sont produites après la formalisation de la réservation:

1. Décès, maladie ou accident physique grave:

a) Du client qui fait la réservation ou de l'un de leurs proches parents, ainsi que de leurs accompagnateurs ou de leurs proches parents. Les membres directs de la famille seront ceux du deuxième degré de parenté par affinité ou consanguinité (parents, grands-parents, époux, frères et sœurs, enfants et petits-enfants).

b) De la personne responsable pendant le voyage du client, de la garde, dans la résidence habituelle, des enfants mineurs ou des enfants handicapés.

En raison d'une maladie ou d'un accident physique grave, on entend une altération de la santé impliquant une hospitalisation ou le besoin de rester au lit

dans les 7 jours précédent le voyage et empêchant médicalement le début du voyage à la date prévue.

2. Obligation d'assister aux dates du voyage en tant que parti, témoin ou jury à toute procédure judiciaire ou en tant que membre de la table électorale de tout processus électoral de portée étatique, autonome ou municipale.

3. L'exécution d'examens officiels - pendant la période de jouissance du voyage - convoqués par le truchement d'un organisme public après la formalisation de la réserve. Ce mode de réalisation peut être à la fois opposant et membre du tribunal.

4. Les dommages graves causés par un incendie, une explosion, un vol ou en cas de force majeure dans leur résidence principale ou dans leurs locaux professionnels si le client exerce une profession libérale ou dirige une entreprise et que sa présence est nécessaire et impératif aux dates auxquelles le voyage doit être développé.

5. Réaliser une intervention chirurgicale du client ou de ses accompagnateurs, ainsi que des tests médicaux préalables à cette intervention, qui doivent être développés aux dates du voyage sous contrat (comprend la transplantation d'organes en tant que receveur ou donneur).

6. Effectuer des tests médicaux du client effectuant la réservation, des accompagnateurs ou membres de la famille du premier ou du second degré, effectués par la santé publique de toute urgence, à condition qu'ils soient justifiés par la gravité du cas et coïncident avec les dates du voyage sous contrat le rendant impossible votre sortie.

7. Les complications graves de l'état de grossesse qui obligent, sur ordonnance médicale, au repos ou à l'hospitalisation de la cliente, de l'époux, du partenaire de fait ou d'une relation de coexistence analogue, à condition que ces complications se soient produites après la formalisation de la réservation et met sérieusement en péril la continuité ou le développement nécessaire de ladite grossesse et rend médicalement impossible le voyage sous contrat.

8. Incorporation d'un formulaire urgent à la police, aux forces armées ou aux services de pompiers, à condition que l'incorporation soit notifiée après l'officialisation de la réserve, ce qui rend impossible l'exécution du voyage.

Si, pour l'une des raisons indiquées dans cette section, le client effectuera le transfert du voyage en faveur d'une autre personne, les frais supplémentaires pouvant être occasionnés par le changement de titulaire de la réservation seront garantis.

L'une des causes invoquées qui motivent l'annulation du voyage doit être dûment justifiée par l'envoi d'un maximum de documents prouvant la situation alléguée par le client. Cette documentation sera demandée par le service clientèle de VIAJES PARA TI, SLU et devra être envoyée dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que ce service ne s'applique qu'à l'annulation d'une réservation, sans son éventuelle application à une éventuelle modification de la réservation.